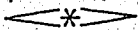


que, loin de la partager, vous avez toujours combattue. Les dépenses exagérées et les opérations aventureuses qu'il a si chèrement expiées sont des fautes personnelles dont la responsabilité ne doit pas vous atteindre. Ne pourriez-vous, libre désormais de toute influence pernicieuse, continuer les affaires pour votre propre compte ?

(A continuer.)



QUEBEC, 26 JUILLET 1844.

Nous publions aujourd'hui un essai littéraire d'un de nos jeunes amis qui a tort, suivant nous, de voiler son nom sous un pseudonyme. Nous nous abstenons de tout éloge et de toute critique au sujet de cette production, vu que cela n'est pas dans notre plan : nous laissons cette tâche à d'autres.

Avec notre numéro de Jeudi dernier nos Abonnés ont dû recevoir la partie musicale de notre feuille, contenant

LA VALSE DU MENESTREL.

composée par C. Sauvageau, une Romance intitulée :

N'OUBLIEZ PAS QUE JE VOUS AIME,

musique de F. Bérat, et de plus un solo pour violon, composé sur le motif d'Auld Robin Gray.

Nous donnerons huit pages de musique Jeudi prochain.

AUX CORRESPONDANTS.

Nous accusons la réception de la lettre "D'UN DE VOS SOUSCRIPTEURS," de Montréal. Nous lui offrons nos remerciements pour l'intérêt qu'il témoigne en faveur de notre publication ; mais nous ne croyons pas devoir reproduire la Romance qu'il nous a envoyée, toute belle qu'elle soit, cette Romance étant connue, ici du moins, de tout le monde, et répétée par tous les orgues de Barbarie et les sérinettes qui nous assomment du matin au soir de leur mélodie.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE MENESTREL paraît tous les Jaudis. Il se compose de vingt pages, grand octavo, dont seize sont exclusivement consacrées à la partie Littéraire, et les quatre dernières à la Musique. L'année sera divisée en trois volumes, dont deux de Littérature, de 416 pages chaque, et un de Musique, de 208 pages.

Les conditions sont, outre les frais de poste, de TROIS PIASTRES par année, payable par semestre et d'avance. Cette dernière condition est de rigueur. On ne peut souscrire pour moins d'une année.

Toutes communications doivent être adressées, franchises de port, à PLAMONDON et CIE., Rédacteurs-Propriétaires. Bureau, à l'encoignure des Rues du Parloir et des Jardins, vis-à-vis la Chapelle des Dames Ursulines, Haute-Ville.

Les Messieurs suivants qui ont bien voulu se charger de l'Agence du Ménestrel, sont autorisés à recevoir les noms des souscripteurs, à percevoir le montant de l'abonnement, et à en donner des reçus en conséquence.

M. M.	G. N. Gosselin,	- - - - -	Au Bureau de l'Aurore, Montréal.
	J. Bte. Saint-Denis,	- - - - -	Saint-Hyacinthe.
	Louis Berlinguet,	- - - - -	Boucherville.
	H. Garneau,	- - - - -	Rivière du Loup (en haut).
	Antoine Bureau,	- - - - -	Trois-Rivières.
	Louis Balté,	- - - - -	Deschambault.
	Wolfred Launière,	- - - - -	Saint-Michel.
	George Tanguay,	- - - - -	Saint-Gervais.
	George Couillard, E. D.	- - - - -	Saint-Thomas.
	T. Chapais, N. P.	- - - - -	Rivière-Ouelle.
	Horace Pinet, N. P.	- - - - -	Kamouraska.
	Cléophe Cimon, N. P.	- - - - -	Malbaie.
	Arthur Chamberland, N. P.	- - - - -	Rivière du Loup (en bas).
	J. B. Beaulieu, N. P.	- - - - -	Kakouna.

PLAMONDON et CIE., Rédacteurs-Propriétaires.

Imprimé par STANISLAS DRAPEAU et Cie., Bureau de l'Artisan et du Ménestrel.